

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mars 2023



Sont présent(e)s : Mmes DURAND Danielle / Intendante du RIA
GARNIER Émilie / Trésorière de l'association
VASSORT Sylvie / Représentante convives DDFIP
GLOROT-BONNIN Céline / Représentante DDFIP

MM. ROSIER Thierry / Président de l'association
VAURS Philippe / Finances publiques commission de surveillance
LE DROLLEC Hervé / Représentant DSDEN
DUMONTET Eric / Secrétaire de L'association
LE DIAGON / Représentant convives DDFIP

ANGIBAUD Thomas / Responsable RH au SGCD

Absent(e)s excusé(e)s :
RAYNAUD-COULETTES Sylvie / Trésorière adjointe de l'association / Excusée
BARSEGHIAN Vaan / Directeur du SGC
CAMELOT Jean-Claude / Suppléant DD ARS convives
BESNARD PINEAU Valérie / Représentante DDT

Début de la réunion: 14h00 durée de la réunion :

Animation de la réunion : Thierry ROSIER / Danielle DURAND
Pas d'ordre du jour écrit en amont

Items / Phases	Résumé des interactions principales
	<p>M. ROSIER nous informe qu'il a rendez-vous avec l'agence bancaire du cygne le 14 mars et ceux qui ne pourrions pas honorer ce rendez-vous pourrions venir signer à posteriori.</p> <p>M. ROSIER demande à ce que le CA donne mandat aux membres du bureau pour engager des crédits liés au projet de restructuration du RIA, charge à eux d'en rendre compte à chaque phase d'avancement dudit projet.</p> <p>➔ Les membres du CA adoptent à l'unanimité cette proposition</p> <p>Le devis de la société SPOON qui concerne l'étude préalable s'élève à 22400 € avec 30% à verser à la commande.</p> <p>Cette étude étant la condition sine qua non pour que ce projet puisse être porté, il est demandé au CA de se prononcer pour ou contre.</p> <p>Mme DURAND souligne que le projet n'est pas remonté ni même «descendu» au CIAS puisque M. TAMÉ a refusé d'emblée le projet d'empreintes culinaires.</p> <p>Elle souligne que le devis de la société SPOON semble très élevé par rapport aux devis d'études précédentes.</p> <p>M. ROSIER répond que l'on n'a pas le choix soit on accepte le devis soit on le refuse et si on le refuse on fait une «croix sur les travaux».</p> <p>M. DUMONTET évoque l'importance de faire un courrier de réponse négative à empreintes culinaires qui a travaillé sur un projet de restructuration du restaurant, ce dernier ne se retrouvant plus en phase avec l'étude de faisabilité.</p> <p>M. ROSIER : un courrier circonstancié sera transmis à la société Empreintes culinaires</p> <p>➔ Les membres du CA entérinent à l'unanimité la signature du devis de la société SPOON</p> <p>M. VAURS : le logiciel de caisse Agriade n'est plus soutenu par l'éditeur et pose des problèmes de paramétrages de TVA aussi, il serait bon de ne pas attendre les 4 ans ou 5 ans qu'aboutisse la restructuration du RIA pour en commander un nouveau réalisé par Innovorder.</p> <p>Mme DURAND décline les différents coûts (matériel, assistance au démarrage, maintenance) générés par une nouvelle configuration caisse laquelle comprend le scan plateau.</p> <p>INTERVENTION COLLÉGIALE il est considéré que c'est au niveau de la caisse qu'il y a congestion ce qui plaide plutôt en faveur du scan plateau.</p> <p>M. DUMONTET reprenant sa casquette communication, avance que ces nouvelles technologies pourront</p>

favoriser l'arrivée de nouveaux convives ou tout au moins éviter certains renoncements (moins d'attente donc moins de convives rebroussant chemin) encore faut-il les faire suivre d'un volet communication.

Mme DURAND demande si l'on peut valider le devis aujourd'hui entendu que l'autre fournisseur contacté n'a pas répondu et est en voie de déclin.

Mme DURAND : d'ici peu, nous allons recevoir un courrier de NEWREST pour la revalorisation des tarifs, on va être obligé d'accepter l'augmentation au niveau de l'admission et de l'alimentation

→ **Les membres du CA valident à l'unanimité le devis d' INNOVORDER (changement de caisse)**

M. ROSIER évoque l'audit réalisé par empreintes culinaires lequel est très défavorable à NEWREST en terme de respect du cahier des charges et se dit partisan de faire affaire avec des producteurs locaux citant notamment la ferme du vieux colombier. Selon lui, il ne sera pas plus cher de se fournir en circuits courts et en produits frais de culture raisonnée que d'acheter du surgelé.

Il va contacter la nouvelle cuisinière pour voir avec elle les conditions d'intégration de produits locaux dans les plats préparés au RIA.

M. LE DIAGON se demande si l'on ne pourrait pas faire appliquer des pénalités à NEWREST du fait d'un non respect du cahier des charges.

Mme DURAND lui répond qu'il ne faut pas aller vers une solution bloquante alors que le prix des produits ont explosé.

M. ROSIER il faut plutôt essayer de proposer des solutions locales qui pourraient minorer le surcoût des denrées alimentaires.

Mme DURAND : selon le dernier audit, les choses s'arrangent, lors de la dernière réunion avec M. ANDRAUD, ce dernier s'est engagé à ce que les prestations NEWREST s'améliorent.

Mme DURAND avance le fait que l'on ne peut pas imposer des producteurs locaux à l'opérateur NEWREST.

M. ROSIER : Il faut communiquer aux agents sur la nouvelle caisse, sur la démarche producteurs locaux mais pas sur les futurs travaux.

Mme DURAND souhaite savoir quand est-ce que le CA s'occupera du recrutement d'une nouvelle intendante? (Danielle partant le 31 décembre 2023).

M. ROSIER souhaite qu'on lance une opération de recrutement dès avril avec une publication sur les grands sites de recrutements.

M. VAURS : il faudrait qu'un nouveau CA se réunisse pour étudier les termes d'une nouvelle fiche de poste.

Mme GARNIER pense qu'il faudrait au préalable s'occuper de faire l'inventaire de ce que fait Danielle DURAND.

Mme DURAND : j'ai une nouvelle imprimante qui n'est pas encore installée ainsi qu'un PC sur Windows 7 poussif en saturation mémoire vive et DD aussi, est-il possible de demander l'intervention du SIDSIC ?

M. VAURS préconise l'achat d'un nouveau PC mais il faut demander à INNOVORDER de nous conseiller sur le type de PC qui soit le plus compatible avec le logiciel de caisse (PC fixe ou portable).

→ **Les membres du CA valident à l'unanimité le principe d'acheter un nouvel ordinateur PC compatible avec le logiciel de caisse**

M. VAURS : depuis le 1^{er} janvier 2023, le restaurant n'est pas en règle sur la valorisation des bio déchets (imposée aux établissements faisant plus de 5 tonnes de BD/ an /soient environs 100 repas/jour). Même si c'était dans le projet, le projet n'aboutissant pas avant 4 ou 5 ans, il va falloir s'en préoccuper rapidement.

M. LE DIAGON est choqué de voir que beaucoup d'aliments sont jetés, qui plus est, sans qu'une solution de tri soit mise en place.

M. ROSIER : on peut essayer de mettre en place un système de Doggy Bag.

M. VAURS : On pourrait envisager un système de tri mécanique (machine avec vis sans fin qui malaxe/cf (système à bactéries) : association de quartier à Mainvilliers – Sté Upcycle) avec revente des déchets valorisables (produits secs) ou distribution aux agents pour amender leur jardin.

Mme DURAND : passer par un prestataire coûte environs 1000€/mois.(Tarif de 2019)

→ **Les membres du CA valident que cette fonctionnalité de valorisation des bio déchets soit incluse au sein du futur cahier des charges du restaurant.**

M. VAURS : a prévu de fournir aux agents des finances des Bokashi (sorte de composteur d'intérieur) qui permettent de faire du compost réutilisable dans les jardins ou pour assainir les canalisations.

Mme DURAND : le formulaire de demande d'aide est «imbuvable» aussi, il faudrait qu'un agent de la DDFIP vienne sur site pour l'éclairer.

Malgré un envoi mail pour obtenir un code, elle n' a pas reçu le courrier attendu. La date limite pour le

dépôt de la demande d'aides est le 31 03 2023.

M. VAURS : Danielle doit transmettre un mail à M. EL KAROUI qui la réorientera vers la personne compétente.

M. LE DIAGON invoque une offre culinaire qui se limite au poulet et aux œufs générant un certain ras le bol de ses collègues.

M. VAURS : il faut annoncer la venue de la nouvelle chef de cuisine.

M. ROSIER : Comme piste d'amélioration de l'offre culinaire, on pourrait envisager que soit proposé comme constante du steak haché et de la pizza.

INTERVENTION COLLÉGIALE : Menu malin avec seulement 2 périphériques au lieu de 3 actuellement ce qui pourrait permettre de minorer éventuellement certaines augmentations.

M. VAURS : En principe, il devrait y avoir une commission menu pour participer à l'élaboration des menus. De cette façon cela nous permettrait de faire passer plus facilement notre demande de pizza par exemple.

Mme DURAND : En fait une commission c'est bien mais sur Chartres ce n'est pas évident de mobiliser les gens.

Il existe par ailleurs une diététicienne chez NEWREST qui valide les menus.

Clôture du CA : 16h05-----

Mémo : Strates de validation projet restructuration du RIA AGRIADE

I. **Conseil d'administration**

II. **Préfet du département**

III. **Préfet de région**

IV. **SRIAS Section régionale de l'action sociale**

V. **CIAS Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État**

VI. **DGAFP Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)**

**SUITES A
DONNER**

- Signature du devis de la société SPOON (fait)
- Courrier à Empreintes culinaires pour leur faire savoir que la SRIAS demande une étude de faisabilité, qu'ils pourront se positionner lors du marché public.
- Signature du devis d' INNOVORDER (fait)
- Fiche de poste intendante à finaliser.
- Lancer une procédure de recrutement d'une nouvelle intendante
- Demande d'intervention du SIDSIC pour installation nouvelle imprimante au bureau de l'AGRIADE
- .- Se renseigner / devis auprès d'INNOVORDER pour achat d'un nouveau PC
- Demande de devis pour système UPCYCLE / traitement en autonomie des bio déchets